

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup tenue le 12 septembre 2023, à 19 h 30, au Centre de services de Rivière-du-Loup, au 464, rue Lafontaine, à Rivière-du-Loup, à laquelle il y a quorum.

**Membres présents :**

Monsieur Yves Trazié  
Madame Dominique Brière  
Monsieur Jean-François Lévesque  
Monsieur Claude Beaulieu  
Madame Véronique Brillant  
Monsieur Jacques Bérubé  
Monsieur Guy Dumont  
Madame Cloé Gagné  
Monsieur Dominique Viel  
Madame Véronique Renaud  
Madame Martine Paradis  
Monsieur Denis Bastille  
Madame Nadine St-Onge  
Madame Geneviève Corbin (sans droit de vote)  
Monsieur Antoine Déry (sans droit de vote)  
Madame Geneviève Soucy (sans droit de vote)  
Madame Caroline Dufour (sans droit de vote)

**Postes vacants :**

Membre de la communauté issu du milieu communautaire, sportif ou culturel  
Membre de la communauté issu du milieu municipal, de la santé, des services sociaux ou des affaires

**Présence du public :**

Une personne assiste, sans droit de parole, à la rencontre, soit : madame Fabienne Tercaefs.

**1. MOT DE BIENVENUE**

Le président souhaite la bienvenue à tous.

**2. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE (19 H 35)**

La réunion est ouverte à 19 h 30 sous la présidence de monsieur Jean-François Lévesque, président. Madame Geneviève Soucy, directrice générale adjointe et secrétaire générale, agit à titre de secrétaire de la réunion. L'avis de convocation a été envoyé dans les délais requis et les membres présents forment le quorum. La réunion est donc déclarée régulièrement et valablement ouverte.

**3. CA 2023-09-0271 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

**SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE**, il est proposé par Claude Beaulieu **D'ADOPTER** l'ordre du jour tel que présenté :

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum et ouverture de la séance
3. Approbation de l'ordre du jour
4. Questions du public
5. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 29 août 2023

6. Suivis au procès-verbal
7. Informations de la direction générale
  - 7.1 Enjeux stratégiques
  - 7.2 Décisions du directeur général
8. Comités du conseil d'administration – suivis et recommandations
9. Adoption de la modification des territoires scolaires des écoles primaires du secteur de Rivière-du-Loup à la suite de la construction d'une nouvelle école primaire
10. Désignation des membres aux comités de la *Loi sur l'instruction publique*
11. Plan d'atténuation des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle
12. Ajout à la structure administrative des cadres et hors cadres
13. Révision du cadre réglementaire et adoption d'une politique – RF-POL-0401 – Politique concernant les frais de déplacement, de repas, d'hébergement et de représentation
14. Présentation d'une demande d'aide financière au ministère de l'Éducation du Québec dans le cadre du programme « Plan québécois des infrastructures (PQI) 2024-2034 » – Construction d'un gymnase à l'École Notre-Dame-du-Sourire de Saint-Épiphane
15. Présentation partielle des projets immobiliers 2023-2024
16. Présentation d'une demande d'aide financière au ministère de l'Éducation du Québec dans le cadre du programme « Plan québécois des infrastructures (PQI) 2024-2034 » – Construction d'une nouvelle école à Saint-Antonin
17. Détermination des services éducatifs dispensés par les écoles en vigueur à compter de 2024-2025
18. Règles et critères d'inscription des élèves dans les écoles en vigueur à compter de 2024-2025
19. Calendrier scolaire de la formation générale des jeunes 2024-2025
20. Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2024-2027
21. Questions diverses
22. Levée de la séance

*Adoptée à l'unanimité.*

#### **4. QUESTIONS DU PUBLIC**

Il n'y a aucune question du public lors de cette séance.

#### **5. CA 2023-09-0272 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 29 AOÛT 2023**

**SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE**, il est proposé par Cloé Gagné **D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance ordinaire du 29 août 2023, tel que déposé.

*Adoptée à l'unanimité.*

#### **6. SUIVIS AU PROCÈS-VERBAL**

Il n'y a aucun suivi au procès-verbal lors de cette séance.

## **7. INFORMATIONS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE**

### **7.1 ENJEUX STRATÉGIQUES**

Pour le dossier de la modification des territoires scolaires des écoles primaires de Rivière-du-Loup, tous les présidents des conseils d'établissement de ces écoles ont été invités à venir prendre la parole ce soir pour présenter leurs recommandations. Tous ont décliné l'invitation puisque le processus de consultation de même que les propositions déposées par le centre de services scolaire ont fait consensus. Certaines propositions ont été clairement identifiées dans les avis transmis en juin dernier.

### **7.2 DÉCISIONS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

Le directeur général présente les décisions qu'il a prises conformément au Règlement de délégation de fonctions et pouvoirs en vigueur.

## **8. COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION – SUIVIS ET RECOMMANDATIONS**

Il n'y a aucun suivi des comités lors de cette rencontre.

### **9. CA 2023-09-0273 ADOPTION DE LA MODIFICATION DES TERRITOIRES SCOLAIRES DES ÉCOLES PRIMAIRES DU SECTEUR DE RIVIÈRE-DU-LOUP À LA SUITE DE LA CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE ÉCOLE PRIMAIRE**

**CONSIDÉRANT** la construction d'une nouvelle école primaire dans le secteur du parc Cartier de Rivière-du-Loup en 2025;

**CONSIDÉRANT QU'**il y est lieu de redéfinir les territoires scolaires pour le secteur de Rivière-du-Loup en tenant compte de l'adéquation entre la clientèle à desservir et la capacité d'accueil, avant l'inscription des élèves;

**CONSIDÉRANT QUE** selon les critères d'inscription chaque école est alimentée à partir de bassins décrits pour tenir compte des effectifs scolaires sous réserve des critères d'inscription en vigueur;

**CONSIDÉRANT QU'**une séance d'information auprès des instances sur lesquelles siègent des parents a eu lieu le 16 mai dernier;

**CONSIDÉRANT** la consultation publique qui s'est déroulée du 17 mai au 30 juin 2023;

**CONSIDÉRANT** la séance publique du 29 août 2023 où les avis reçus ont été déposés;

**CONSIDÉRANT** que les avis reçus par le centre de services scolaire sur ladite proposition étaient favorables;

**IL EST PROPOSÉ** par Guy Dumont et résolu :

**QUE** les territoires scolaires soient les suivants, tels que présentés en mai dernier (voir la carte) :

- École Roy et Joly : Soustraire la portion de son territoire située à l'« EST » de la rivière du Loup;
- École La Croisée I et II : Soustraire la portion « EST » de son territoire désignée par le secteur du Boisé;
- École internationale Saint-François-Xavier : Aucune modification;

**QUE** l'ouverture de la nouvelle école s'effectue en septembre 2025 selon l'avis favorable des conseils d'établissements;

**QU'**une période transitoire de deux ans soit offerte aux élèves du 3<sup>e</sup> cycle du primaire des écoles Joly et La Croisée afin qu'ils puissent y terminer leur parcours scolaire du primaire si tel est le choix des parents, et ce, à compter de septembre 2025, avec transport scolaire pour ces élèves;

**QUE** pour les élèves résidants sur les rues Taché, Claude, Hélène et J.-Albert-Daris leurs demandes de choix d'école pour l'école Roy-Joly, si tel est le choix des parents, soient priorisées dans la mesure où il sera possible de le faire, et ce, à compter de septembre 2025.

*Adoptée à l'unanimité.*

*(Dispense de lecture de la résolution demandée.)*

#### **10. CA 2023-09-0274 DÉSIGNATION DES MEMBRES AUX COMITÉS DE LA LOI SUR L'INSTRUCTION PUBLIQUE**

**CONSIDÉRANT QUE**, selon la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, le conseil d'administration doit instituer les six (6) comités suivants :

- Comité de gouvernance et d'éthique;
- Comité de vérification;
- Comité des ressources humaines;
- Comité de révision d'une décision;
- Comité consultatif du transport;
- Comité d'évaluation du directeur général;

**IL EST PROPOSÉ** par Nadine St-Onge et résolu :

**DE NOMMER**, sur chacun des comités, les personnes suivantes :

Comité de gouvernance et d'éthique	Comité de vérification	Comité des ressources humaines
Denis Bastille	Guy Dumont	Dominique Brière
Jacques Bérubé	Nadine St-Onge	Cloé Gagné
Jean-François Lévesque	Poste vacant	Dominique Viel
Comité de révision d'une décision	Comité consultatif du transport	Comité d'évaluation du directeur général
Dominique Brière	Martine Paradis	Claude Beaulieu
Guy Dumont	Véronique Renaud	Véronique Brillant
		Jean-François Lévesque

*Adoptée à l'unanimité.*

*(Dispense de lecture de la résolution demandée.)*

#### **11. CA 2023-09-0275 PLAN D'ATTÉNUATION DES RISQUES EN MATIÈRE DE CORRUPTION ET DE COLLUSION DANS LES PROCESSUS DE GESTION CONTRACTUELLE**

**CONSIDÉRANT QUE** la *Loi sur les contrats des organismes publics (LCOP)*, L.R.Q., chap. C-65.1, prévoit que le Conseil du trésor peut édicter des directives en lien avec la gestion contractuelle des organismes publics;

**CONSIDÉRANT QUE**, le 14 juin 2016, le Conseil du trésor a édicté la Directive concernant la gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle, C.T. 216 501;

**CONSIDÉRANT QUE** le centre de services scolaire a adopté la Politique de gestion des risques de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle en janvier 2020;

**CONSIDÉRANT QUE** le centre de services scolaire doit respecter la Directive concernant la gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle (LCOP chapitre C-65.1, a. 26);

**CONSIDÉRANT QUE** les organismes publics approuvent, pour chaque année financière, un plan de gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle;

**CONSIDÉRANT QUE** le plan a été présenté en séance de travail du conseil d'administration;

**IL EST PROPOSÉ** par Jacques Bérubé et résolu :

**D'APPROUVER** le plan de gestion des risques de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle conformément au document déposé;

**QUE** le plan soit transmis au Conseil du trésor comme demandé.

*Adoptée à l'unanimité.*

*(Dispense de lecture de la résolution demandée.)*

## **12. CA 2023-09-0276 AJOUT À LA STRUCTURE ADMINISTRATIVE DES CADRES ET HORS CADRES**

---

**CONSIDÉRANT** le *Règlement déterminant certaines conditions de travail des cadres des commissions scolaires et du comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal*;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de modifier l'organisation administrative des postes du personnel cadre pour l'année scolaire 2023-2024;

**CONSIDÉRANT** le plan d'organisation des postes du personnel cadre présenté pour consultation au Comité de relations professionnelles des cadres d'école, des cadres d'établissement et des administrateurs conformément à la Politique de gestion des cadres et les résultats de cette consultation en mars 2022;

**CONSIDÉRANT** les besoins grandissants pour nos établissements quant à la supervision et l'accompagnement du personnel d'entretien ménager tant dans les normes d'entretien et l'utilisation des produits ménagers;

**IL EST PROPOSÉ** par Dominique Viel et résolu :

**DE CRÉER** un poste régulier de contremaître au Service des ressources matérielles et du transport scolaire, et ce, à compter du 13 septembre 2023;

**QUE** soit adoptée, conformément au Règlement sur les conditions d'emploi des gestionnaires des centres de services scolaires, l'organisation administrative modifiée pour l'année scolaire 2023 2024, conformément au document déposé.

*Adoptée à l'unanimité.*

*(Dispense de lecture de la résolution demandée.)*

**13. CA 2023-09-0277 RÉVISION DU CADRE RÉGLEMENTAIRE ET ADOPTION D'UNE POLITIQUE – RF-POL-0401 – POLITIQUE CONCERNANT LES FRAIS DE DÉPLACEMENT, DE REPAS, D'HÉBERGEMENT ET DE REPRÉSENTATION**

---

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil d'administration souhaite une révision de l'ensemble des politiques et des règlements du centre de services scolaire aux cinq (5) ans;

**CONSIDÉRANT QUE** la Politique concernant les frais de déplacement, de repas, d'hébergement et de représentation n'a pas été revue depuis mars 2005;

**CONSIDÉRANT** les recommandations des membres des différents comités consultés;

**CONSIDÉRANT** l'abolition des commissions scolaires et leur transformation en centres de services scolaires;

**CONSIDÉRANT QU'**il est important de procéder aux changements des termes suivants dans les documents, tels que les politiques, les règlements, les procédures et les écrits de gestions :

- « Commission scolaire » pour « Centre de services scolaire »;
- « Conseil des commissaires et comité exécutif » pour « Conseil d'administration »;

**CONSIDÉRANT** la consultation menée auprès des instances devant être consultées et les résultats de ces consultations;

**IL EST PROPOSÉ** par Véronique Brillant et résolu :

**D'ADOPTER** la Politique concernant les frais de déplacement, de repas, d'hébergement et de représentation conformément au document déposé;

**QUE** ladite politique entre en vigueur rétroactivement au premier jour de fréquentation scolaire pour les élèves du secteur des jeunes, soit le 31 août 2023.

*Adoptée à l'unanimité.*

*(Dispense de lecture de la résolution demandée.)*

**14. CA 2023-09-0278 PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DU QUÉBEC DANS LE CADRE DU PROGRAMME « PLAN QUÉBÉCOIS DES INFRASTRUCTURES (PQI) 2024-2034 » – CONSTRUCTION D'UN GYMNASSE À L'ÉCOLE NOTRE-DAME-DU-SOUIRE DE SAINT-ÉPIPHANE**

---

**CONSIDÉRANT QUE** le gymnase utilisé présentement dans cette école n'est pas d'une dimension conforme pour répondre adéquatement aux besoins en activités physiques de nos élèves;

**CONSIDÉRANT QUE** le périmètre du gymnase actuel sert également de vestiaire aux élèves de l'école;

**CONSIDÉRANT QUE** le gymnase représente le seul accès aux blocs sanitaires pour les élèves de l'école;

**CONSIDÉRANT QUE** le Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup (CSSKRDL) souhaite se doter d'un gymnase conforme dans cette école;

**CONSIDÉRANT QUE** le réaménagement du gymnase actuel permettra l'ajout de classes ou autres locaux éducatifs, d'un vestiaire mouillé ainsi que certains services administratifs afin de mieux répondre aux besoins de l'école;

**CONSIDÉRANT QUE** le centre de services scolaire en profiterait pour améliorer la conformité des locaux scolaires en lien avec le programme éducatif ministériel;

**CONSIDÉRANT QU'**en tant que propriétaire, le centre de services scolaire doit présenter une demande d'aide financière dans le cadre de la mesure 50511 « Ajout d'espace pour la formation générale » auprès du ministère de l'Éducation du Québec dans le cadre de la préparation du programme « Plan québécois des infrastructures (PQI) 2024-2034 »;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les coûts de projets seront réévalués au moment de faire le dépôt des demandes de projets à partir des coûts unitaires du Ministère, intégrés au formulaire de demande;

**IL EST PROPOSÉ** par Yves Trazié et résolu :

**D'AUTORISER** la directrice du Service des ressources matérielles et du transport scolaire, madame Caroline Beaudoin, ing., à présenter une demande d'aide financière dans le cadre de la mesure 50511 « Ajout d'espace pour la formation générale » auprès du ministère de l'Éducation du Québec dans le cadre de la préparation du programme « Plan québécois des infrastructures (PQI) 2024-2034 », pour le projet de construction d'un gymnase et l'ajout de locaux scolaires ainsi qu'un réaménagement partiel pour l'école Notre-Dame-du-Sourire de Saint-Épiphane.

*Adoptée à l'unanimité.  
(Dispense de lecture de la résolution demandée.)*

## **15. CA 2023-09-0279 PRÉSENTATION PARTIELLE DES PROJETS IMMOBILIERS 2023-2024**

---

**CONSIDÉRANT QUE** le Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup a reçu une aide financière du ministère de l'Éducation du Québec concernant ces travaux dans le cadre de la mesure 50621 « Enveloppe pour le maintien des bâtiments pour l'année scolaire 2023-2024 » pour un montant de 11 547 267 \$, de la mesure 50622 « Résorption du déficit de maintien pour l'année scolaire 2023-2024 » pour un montant de 5 034 814 \$, de la mesure 50624 « Réfection et transformation des actifs pour l'année scolaire 2023-2024 » pour un montant de 1 387 461 \$ et de la mesure 30850 « Enveloppe pour amélioration de l'accessibilité des immeubles pour l'année scolaire 2023-2024 » pour un montant de 411 827 \$, pour un montant total de 18 381 369 \$.

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu d'effectuer les travaux visant à maintenir l'état physique des immeubles suivants :

Nouveaux projets à déposer pour 2023-2024 :

- **École secondaire Chanoine-Beaudet :**  
Rénovation du secteur de l'entrée des élèves, de la cafétéria et des casiers (incluant les blocs sanitaires) et d'un local étudiant;
- **École Notre-Dame :**  
Réfection des finis de la phase d'origine et réaménagement du secteur administratif et des combles;
- **École Roy :**  
Réfection des conduites d'eau potable (plomb dans l'eau), remplacement de filage et panneaux électriques et rénovation du gymnase;
- **École secondaire de Rivière-du-Loup :**  
Réfection de l'entrée électrique et de la salle électrique (vétusté et augmentation de la puissance pour besoin de chauffage électrique);

**CONSIDÉRANT QUE** les projets 2023-2024 seront soumis pour approbation ministérielle au moment où le Ministère en fera la demande, conformément aux normes d'allocation pour les investissements;

**CONSIDÉRANT QUE** ces projets seront démarrés au courant de l'année 2024 pour envisager une réalisation durant l'année 2025 ou 2026 et qu'il est souhaitable que le centre de services scolaire puisse mandater les professionnels aux projets afin préparer les plans et devis;

**CONSIDÉRANT QUE** le centre de services scolaire doit attendre une confirmation écrite du Ministère relativement au montant de l'enveloppe budgétaire disponible avant de signer le contrat avec l'entrepreneur ou, à défaut de l'existence d'un tel contrat, avant de commencer les travaux, conformément aux règles budgétaires des centres de services scolaires;

**CONSIDÉRANT QUE** le centre de services scolaire doit respecter les dispositions de la Loi sur les contrats des organismes publics (LCOP) en lien avec les appels d'offres;

**CONSIDÉRANT QUE** le responsable de l'application des règles contractuelles (RARC) assure la conformité du processus de gestion des appels d'offres conformément aux dispositions de la LCOP et du plan de gestion des risques de corruption et de collusion du centre de services scolaire;

**IL EST PROPOSÉ** par Denis Bastille et résolu :

**D'AUTORISER** le directeur général, monsieur Antoine Déry, à conclure rapidement les contrats avec les professionnels des projets;

**D'AUTORISER** le directeur général, monsieur Antoine Déry, lorsque le Ministère aura donné son autorisation, à procéder au lancement des appels d'offres pour la réalisation des travaux;

**D'AUTORISER** la directrice du Service des ressources matérielles et du transport scolaire, madame Caroline Beaudoin, ing., à signer tous les documents afférents à ces projets, ainsi que les ordres de changement jusqu'à concurrence de 10 % de la valeur initiale des contrats.

*Adoptée à l'unanimité.*

*(Dispense de lecture de la résolution demandée.)*

**16. CA 2023-09-0280 PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DU QUÉBEC DANS LE CADRE DU PROGRAMME « PLAN QUÉBÉCOIS DES INFRASTRUCTURES (PQI) 2024-2034 » – CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE ÉCOLE À SAINT-ANTONIN**

---

**CONSIDÉRANT** l'évolution démographique sur le territoire du Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup et, notamment, sur le territoire de la Ville de Saint-Antonin;

**CONSIDÉRANT QUE** les besoins de locaux actuels et anticipés (selon l'effectif scolaire au cours des cinq (5) prochaines années) dépassent la capacité actuelle de l'école Lanouette de Saint-Antonin;

**CONSIDÉRANT** l'accroissement important d'entreprises du milieu provoquant ainsi un accroissement additionnel de la clientèle scolaire;

**CONSIDÉRANT** les nouveaux développements domiciliaires prévus dans cette municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Saint-Antonin demande au centre de services scolaire la construction d'une nouvelle école de type « 2/6 » (2 classes préscolaires et 6 classes primaires) afin de tenir compte de son développement futur;

**CONSIDÉRANT QUE** la présente demande est admissible à la mesure 50511 « Ajout d'espace pour la formation générale », puisque portant sur un projet pouvant accueillir plus de 125 élèves ou quatre (4) classes;

**CONSIDÉRANT QUE** le centre de services scolaire est déjà en discussion avec la Ville de Saint-Antonin et d'autres partenaires pour l'analyse de sites potentiels;

**CONSIDÉRANT QUE** selon la réglementation en vigueur, la Ville doit céder gratuitement un terrain afin de permettre la construction d'une nouvelle école, lorsque celle-ci est autorisée par le ministère de l'Éducation du Québec;

**IL EST PROPOSÉ** par Martine Paradis et résolu :

**D'AUTORISER** la directrice du Service des ressources matérielles et du transport scolaire, madame Caroline Beaudoin, ing., à présenter une demande d'aide financière dans le cadre de la mesure 50511 « Ajout d'espace pour la formation générale » auprès du ministère de l'Éducation du Québec, dans le cadre de la préparation du programme « Plan québécois des infrastructures (PQI) 2024-2034 », pour la construction d'une nouvelle école à Saint-Antonin.

*Adoptée à l'unanimité.*

*(Dispense de lecture de la résolution demandée.)*

#### **17. DÉTERMINATION DES SERVICES ÉDUCATIFS DISPENSÉS PAR LES ÉCOLES EN VIGUEUR À COMPTER DE 2024-2025**

Le directeur général, monsieur Antoine Déry, dépose le document *Détermination des services éducatifs dispensés par les écoles en vigueur à compter de 2024-2025*. Il explique le tout ainsi que le processus de consultation afin de débiter celle-ci auprès des instances concernées.

Le document sera adopté officiellement le 12 décembre 2023.

#### **18. RÈGLES ET CRITÈRES D'INSCRIPTION DES ÉLÈVES DANS LES ÉCOLES EN VIGUEUR À COMPTER DE 2024-2025**

Le directeur général, monsieur Antoine Déry, dépose le document *Règles et critères d'inscription des élèves dans les écoles en vigueur à compter de 2024-2025*. Il explique le tout ainsi que le processus de consultation afin de débiter celle-ci auprès des instances concernées.

Le document sera adopté officiellement le 12 décembre 2023.

#### **19. CALENDRIER SCOLAIRE DE LA FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES 2024-2025**

Le directeur général, monsieur Antoine Déry, dépose le document *Calendrier scolaire de la formation générale des jeunes 2024-2025 – préscolaire, primaire et secondaire* afin de débiter la consultation auprès des instances concernées.

Les documents seront adoptés officiellement le 12 décembre 2023.

**20. PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES 2024-2027**

---

Le directeur général, monsieur Antoine Déry, dépose le document *Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2024-2027*. Il explique le tout ainsi que le processus de consultation afin de débiter celle-ci auprès des instances concernées.

Le document sera adopté officiellement le 12 décembre 2023.

**21. QUESTIONS DIVERSES**

Il n'y a aucune question lors de cette séance.

**22. CA 2023-09-0281 LEVÉE DE LA SÉANCE (À 20 H 05)**

**IL EST PROPOSÉ** par Dominique Brière et résolu :

**QUE** la séance soit levée.

*Adoptée à l'unanimité.*

La secrétaire générale,

Le président,

Geneviève Soucy

Jean-François Lévesque